

- (b) Incorporer dans le projet Garrison des modifications destinées à assurer la réduction des surfaces de sols très salins, la restauration des habitats dans les terres marécageuses et le revêtement du canal Velva au besoin; ces modifications sont décrites au chapitre VI du présent rapport.
- (c) Exécuter un programme de vérification de la qualité et de la quantité des eaux de retour du projet et s'accorder subséquemment sur le fait que toute inquiétude sur ces questions a été éliminée.
- (d) Exécuter et compléter les recherches voulues pour déterminer la nature et l'importance des transformations complexes de l'azote dans la rivière Souris ainsi que le sort final de ce même élément dans le cours de cette rivière après qu'on y aura ajouté les eaux de retour de la dérivation Garrison et s'accorder sur le fait que toutes les inquiétudes concernant l'azote ont été éliminées.
- (e) Conclure une entente prévoyant le paiement par les Etats-Unis des coûts d'investissement et d'exploitation des mesures palliatives adoptées au Canada et rendues nécessaires par le projet de dérivation Garrison, et
- (f) Conclure une entente acceptable sur l'efficacité des lois et des règlements existants ou nouveaux destinés à garantir l'utilisation des meilleures méthodes possibles de gestion.